

Crues : ACCM veut réduire la vulnérabilité du territoire

L'interco s'est lancée il y a un an dans la démarche "Reviter", un nouvel outil pour développer des actions de réduction du coût des dommages et de la vulnérabilité des territoires

Reviter" pour réduction de la vulnérabilité aux inondations des territoires rhodaniens. Derrière cet intitulé quelque peu académique, se cache en fait une réalité toute simple. Et malheureusement bien connue des habitants du territoire Arles-Crau-Camargue-Montagne. Tout le monde a encore en mémoire les terribles inondations de décembre 2003. Si ce n'est pas la seule crue que le territoire ait connue, c'est sans doute celle qui a fait le plus de dégâts, son coût ayant été estimé à 800 millions d'euros.

C'est dans un objectif de réduction du coût des dommages et plus globalement de réduction de la vulnérabilité de son territoire (plus Vallabrègues) que l'interco ACCM s'est portée volontaire pour se lancer voilà un an dans la démarche "Reviter". Une démarche développée par la

"ACCM est le premier territoire à s'être emparé de cette méthode" JESSICA GENTRIC

Dréal Auvergne-Rhône Alpes (Direction régionale de l'environnement et du logement) dans le cadre du Plan Rhône, "avec comme objectif de limiter les conséquences négatives d'une crue de manière partenariale et avec une solidarité amont-aval, rive droite-rive gauche, détaille Jessica Gentric, chargée de mission Plan Rhône - réduction de la vulnérabilité à la Dréal. Nous voulons inciter les collectivités à porter des démarches locales et à les traiter de façon multithématiques. ACCM est le premier territoire à s'être emparé de cette méthode."

Acteurs locaux et plan d'actions adapté au territoire

Un bureau d'étude a ainsi été retenu en 2016 et a établi un diagnostic ultra-détaillé. "Habitats, entreprises, monde agricole, bâtiments publics... l'ensemble des composantes du territoire a été étudié ainsi que tous les enjeux, tous les aléas. Ce diagnostic précis va nous permettre de mieux chiffrer et de définir un plan d'actions", indique André Montagnier, responsable du service prévention des risques à ACCM. Plan d'actions adapté aux spécificités locales et qui ne sera pas



La crue de décembre 2003 avait coûté 800 millions d'euros. Réduire le coût des dommages est une priorité.

/ ARCHIVES VALÉRIE FABRINE

porté uniquement par l'interco pulsuée, et c'est aussi tout l'intérêt de "Reviter", il s'agit ici de la mise en mouvement d'un large panel d'acteurs locaux (Chambre d'agriculture, CCI, collectivités, etc), destinés à être partenaires actifs de la mise en œuvre de ces actions.

Pour faire simple, le Syma-

drem construit des ouvrages pour protéger le territoire, les PPHI (Plan de prévention du risque inondation) maîtrisent l'urbanisation et imposent (ou recommandent) certains aménagements en zone inondable mais le risque d'inondation existe toujours, plus ou moins selon le territoire, l'aléa, etc. Sur le bâti déjà existant, pour

améliorer la sécurité des personnes, limiter les dégâts pendant une crue et faciliter le retour à la normale, des solutions existent mais peu nombreuses sont les riverains du Rhône (particuliers et entreprises) qui envisagent de réaliser les travaux en conséquence. C'est pour cela que l'interco a souhaité prendre la

"Cela va permettre à beaucoup de gens de réaliser des travaux"

BERNARD DUPONT

main, "pour permettre l'émergence des travaux plus rapidement". C'est là qu'intervient "Reviter" qui présente l'avantage d'avoir une vision globale de cette problématique et de pouvoir lever des fonds européens et des aides publiques. "Cette démarche va permettre à beaucoup de gens, particuliers et entreprises, de réaliser des travaux", souligne Bernard Dupont, maire de Boubon et vice-président ACCM en charge de la prévention des risques. Avec toujours en ligne de mire la zone de la plaine de Saint-Pierre-de-Mézoargues, Boubon, Vallabrègues et le nord de Tarascon, "prioritaires car elles resteront à risque". En se tournant vers ACCM via "Reviter", "les administrés comme les entreprises vont pouvoir s'appuyer sur une ingénierie de qualité", insiste André Montagnier. "Reviter" sur le territoire ACCM sera opérationnel d'ici le printemps 2018.

Julia RAZL



En zone nord d'Arles, en 2003, à la place de la résidence du Clos du cantonnier (▲ inaugurée en avril 2016), il y avait 1,50 m, 1,70m d'eau. Cette résidence est une sorte de modèle de l'urbanisation en zone inondable, l'ensemble des bâtiments étant surélevé de deux bons mètres. / ARCHIVES JÉRÔME REY